

# LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 18 NOVEMBRE 2015 N°61



## NOUVEL OUVRIER COMMUNAL

Voici notre nouvel ouvrier communal,  
Monsieur Charly UNTERNEHR.

Agé de 21 ans, il a résidé auparavant à  
Plainfaing, avant de s'installer au  
Bonhomme.

Il a été embauché le 12 octobre 2015.

Vous serez certainement amenés  
à le rencontrer.

Motivé et dynamique, nous lui  
souhaitons sincèrement la bienvenue !!



## RECENSEMENT DE LA POPULATION – 2016

Le recensement de la population va démarrer le **21 janvier 2016**. Il durera  
jusqu'au 20 février inclus.

Deux agents recenseurs ont été recrutés pour ce travail.

**Madame Anaïs BOTTINELLI** recensera la population habitant dans le **district  
n° 1**.

Celui-ci est délimité ainsi qu'il suit : Le secteur situé à gauche de la route  
départementale 415 -dans le sens de la montée du village- depuis l'entrée du  
village jusqu'aux Cols du Bonhomme, du Louschbach, du Calvaire, de la Tête  
des Immerlins et de la Tête des Faux.

**Madame Catherine MATHIS** recensera la population habitant dans le **district  
n° 2**.

Celui-ci est délimité ainsi qu'il suit : Le secteur situé à droite de la route  
départementale 415 - dans le sens de la montée du village - depuis l'entrée du  
village jusqu'aux Cols du Bonhomme et des Bagenelles en passant par le  
Roosberg, puis Faurupt.

**Nous vous remercions de leur réserver votre meilleur accueil.**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE LE BONHOMME  
SEANCE du Lundi 12 octobre 2015**

**FORET – TRAVAUX SUR LE CHEMIN DIT « des Gardes » - Demande de subvention  
(deuxième délibération)**

Les conseillers municipaux reviennent à la délibération prise le 18 septembre dernier. Celle-ci doit être précisée et modifiée, suite aux changements réglementaires et à la demande de l'ONF.

Le libellé est revu et corrigé ainsi qu'il suit : « création de route par transformation de piste en route, sur une longueur de 1050 mètres linéaires ».

Ces travaux seront réalisés sur les parcelles cadastrales bénéficiant du régime forestier, parcelles n° 11 + 12 + 13 en section 14.

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant total s'élève à 18.730 euros Hors Taxes, établi, selon le programme de développement rural Alsace 2014-2020.

Le conseil municipal approuve le projet qui lui a été présenté, notamment sur les modalités de son financement, ainsi que les engagements juridiques et techniques joints à la présente délibération. Il sollicite l'octroi d'une aide publique d'un montant de : 9.365 euros et s'engage à ne pas dépasser au total le taux maximum de 80 % d'aide publique pour cette opération.

L'Office National des Forêts est désigné en tant que Maître d'œuvre.

La commune s'engage à inscrire chaque année, au budget communal les sommes nécessaires à assurer l'entretien et la bonne fin de l'opération et précise que la commission forestière donnera tout d'abord son avis sur la réalisation des travaux lorsque la réponse de demande de subvention aura été reçue ; les travaux seront réalisés en 2016, en fonction des disponibilités financières.

Prochaine réunion le vendredi 6 novembre 2015 ; à 20 h00.

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE LE BONHOMME  
SEANCE du Vendredi 6 novembre 2015**

**TARIFS DES SECOURS SUR PISTES – HIVER 2015-2016**

Le conseil municipal décide des tarifs applicables à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique du ski alpin et de fond. Ils restent identiques à l'hiver dernier, soit :

Secours sur pistes - Front de neige – Menus soins – Soins au poste de secours	40,- euros
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée : moins de 1 km du poste de secours	160,- euros
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée : plus de 1 km du poste de secours	280,- euros
Secours sur pistes - évacuation hors pistes *	560,- euros
Secours en motoneige	55,-euros
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels
Secours sur pistes – frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels

\*ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors pistes (zone de montagne) situé dans des secteurs éloignés, recherche de nuit, caravane de secours, cascade de glace,...

Une publicité de cette mesure sera assurée par voie d'affichage en mairie, dans les lieux où sont apposés les consignes relatives à la sécurité, aux caisses des remontées mécaniques, à l'office de tourisme et au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la station du lac blanc.

Le conseil municipal décide que les frais de gestion restent identiques à 2014 : frais pour le travail des agents communaux du Bonhomme et les frais y relatifs (téléphone, papier, photocopies, etc...) liés à l'établissement des recettes et des dépenses de ces secours sur pistes : un pourcentage de 7 % sera facturé au syndicat mixte sur le montant qui lui sera versé annuellement (recettes moins les dépenses).

#### **TARIFS DE DENEIGEMENT – HIVER 2015-2016**

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs de déneigement tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous ;

Prestations	Coûts horaires
Déneigement avec tracteur privé	75,20 euros H.T.
Déneigement avec l'unimog communal	23,10 euros H.T.

M. Garnier Geoffrey -titulaire du permis poids lourds- conduira le petit unimog communal pour le déneigement du village, en prestations de services.

#### **PRIME pour Charly UNTERNEHR (stage effectué durant 4 jours (31-8 + 1+2+3 septembre 2015) (DM n° 6-2015)**

Le conseil municipal décide de verser une prime à M. Charly Unternehr qui a effectué un stage au service technique durant 4 jours (stage effectué du 31 août au 3 septembre 2015 inclus) : le montant est de trois cent euros.

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2016**

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations, pour l'année 2016 (idem qu'en 2015) :

Noms des associations	Montants 2015 en €
Amicale des sapeurs pompiers du Bonhomme	300
Chorale Ste Cécile du Bonhomme	200
Ski-Club Bonhomme – mercredis de neige -	En fonction du nombre d'enfants, même tarif que le conseil général
Ski-Club Bonhomme	550
U.N.C. A.F.N. du Bonhomme	200
Joyeux Montagnards – Club du 3ème âge du Bonhomme	200
Comité des Fêtes du Bonhomme	200
Comité de jumelage du Bonhomme	200
A.A.P.P.M.A. Les Truites du Bonhomme	200
Rondes de Fêtes	Selon leur demande
Amicale des Donneurs de Sang Le Bonhomme	200
Association « Sports et Loisirs du Bonhomme »	200
Prévention routière	30

#### **A.d.A.P. (demande de validation)**

Une demande d'Ad'AP préparée par Monsieur Florent Petitdemange conseiller municipal a été transmise à M. le Préfet début octobre.

En effet, la loi 11-2-2005 impose que tous les ERP (catégories 1 à 5) dispose d'un diagnostic d'accessibilité et soit accessibles avant le 1er janvier 2015.

Mais le gouvernement a mis en place (26.9.2014) les Agendas d'Accessibilité Programmé ; ce qui permet d'obtenir un délai supplémentaire pour la mise en accessibilité des ERP.

Le conseil municipal accepte le dossier de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

Les travaux sont prévus sur une période de six années, à partir de 2016.

Les sommes prévues pour les travaux d'accessibilité sont les suivantes :

- première année : 12.400 euros ;
- deuxième année : 18.500 euros ;
- troisième année : 23.200 euros ;
- 4ème, 5ème et 6ème années : 6.900 euros.

Certains travaux pourront être faits en régie.

Le conseil municipal décide que l'entrée principale de la mairie se fera depuis le parking de la salle des fêtes par la passerelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### **FORET – PRIX DU BOIS D'AFFOUAGE 2017 ET NOMBRE DE STERES ATTRIBUES**

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs ainsi qu'il suit, à compter du premier janvier 2017 suite au coût d'exploitation et de débardage :

**\* 30 euros HT / stère / résineux      \* 42 euros HT / stère / bois dur**

Par ailleurs, chaque famille peut continuer à commander 1 corde de bois dur et 2 cordes de résineux.

### **SUBVENTION – DELTA REVIE – ANNEE 2016**

Le conseil municipal confirme ses délibérations précédentes, à savoir qu'aucune aide financière n'est versée aux diverses associations qui sont déjà subventionnées par différents organismes.

### **VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX AU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA STATION : PRIX**

Le conseil municipal décide de fixer un prix forfaitaire de 36.000 euros pour la vente, au syndicat mixte pour l'aménagement de la station du Lac Blanc, des parcelles communales suivantes, situées en section 13 : - parcelle n° 54/14 (6,37 ares) – parcelle n° 55/2 (25,95 ares) – parcelle n° 57/27 (10 ares).

### **LOYER 2016 – APPARTEMENT AU-DESSUS DE L'ECOLE MATERNELLE**

Le conseil municipal ayant constaté une augmentation de l'indice de référence des loyers, décide de répercuter cette hausse sur le loyer du locataire du logement au-dessus de l'école maternelle, à compter du premier janvier 2016 :

### **CHASSE – ESTIMATEUR DES DEGATS DE GIBIERS**

Le conseil municipal nomme Monsieur Raoul MAURER en tant qu'estimateur de dégâts de gibier rouge pour le bail de chasse en cours sur les lots de chasse n° 1 + 2 + 3 .

### **CONCESSIONS FORESTIERES ET HORS FORET – TARIFS**

Le conseil municipal reporte ce point ; il sera traité en décembre 2015.

### **INFORMATIQUE – CONTRAT DE MAINTENANCE – ACHAT DE DEUX ORDINATEURS POUR L'ECOLE MATERNELLE ET VOTE DE CREDIT (DM N° 7-2015)**

(délibération modifiée par rapport au titre)

Le conseil municipal décide qu'un crédit sera prévu au budget primitif 2016 pour le nouveau matériel informatique à l'école et vote un crédit immédiat pour l'achat d'un ordinateur portable pour l'école maternelle d'un montant de 1.000 euros TTC.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2016 : - création de deux postes d'agents recenseurs – nominations coordonnateurs et agents recenseurs – rémunérations**

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de procéder aux enquêtes de recensement, de les organiser et de désigner un coordonnateur d'enquête principal et un coordonnateur secondaire chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Il décide de créer 2 postes d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet correspondant aux 2 secteurs d'enquête définis, pour la période couvrant le recensement (du 21 janvier 2016 au 20 février 2016), les deux ½ journées de formation et la journée de reconnaissance préalables. En cas de désistement de l'un des deux agents recenseurs, Monsieur le Maire nommera une autre personne pour le remplacer.

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE (dont DIA) et DIVERS**

#### **a\*) DIA (deux)**

Les conseillers sont informés que Monsieur le Maire a signé deux déclarations d'intention d'aliéner pour le compte de la commune ; les immeubles, en cours de transaction, ne seront pas préemptés.

#### **c\*) Prochain conseil municipal**

Le vendredi 11 décembre 2015 – 20 heures.

## **INFORMATIONS COMMUNALES**

### **CHASSE : DATE DES BATTUES :**

21/11/2015

28/11/2015

06/12/2015

19/12/2015

26/12/2015

En fonction de l'état d'enneigement, les battues pourront être annulées.

Des chasses pourront être organisées en janvier selon l'état d'avancement du plan de chasse.

### **ARS : EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Résultats des analyses effectuées dans le cadre du CONTROLE SANITAIRE

Prélèvement et mesures de terrain du 21/04/2015 à 10h00 réalisé pour l'ARS Alsace par le CAR

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Conclusion sanitaire : Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité. Eau douce, très peu minéralisée, agressive, susceptible, dans certaines conditions défavorables (stagnation, chauffe-eau, ...) de dissoudre certains métaux des canalisations. Les autres paramètres physico-chimiques et bactériologiques sont conformes aux références de qualité.

## **QU'EST CE QU'UNE EAU AGRESSIVE**

**Un dit parfois d'une eau qu'elle est « agressive ». Qu'est-ce que cela signifie ? Quel est l'impact sur la qualité de l'eau du robinet? Pourquoi peut-elle être « agressive » quand, par ailleurs, elle est dite « douce »?**

Une eau est dite « agressive » lorsqu'elle peut dissoudre le calcaire et le tartre (carbonate de calcium ou de magnésium). Cette eau peut également provoquer la corrosion des métaux des conduites, des chauffe - eaux, des robinetteries etc...

Une eau dite « douce » contient peu de sels minéraux et se caractérise par une dureté (concentration en calcium et en magnésium) inférieure à 20°f (degré français). Par exemple, les eaux souterraines de la plaine d'Alsace sont le plus souvent dures.

On observe que :

- les eaux « douces » sont presque toujours « agressives » et « corrosives »,
- les eaux « dures » (ou calcaires) ne le sont que rarement,

Une eau « douce » et « agressive » contribue, de façon souvent plus importante qu'une eau «calcaire» et« à l'équilibre », à la corrosion des parties métalliques du réseau (conduites, soudures, équipements). De ce fait, elle est susceptible de contenir des métaux toxiques ou indésirables comme le plomb, le cuivre, le cadmium, le chrome, le fer et le nickel.

**En tant qu'usager, comment éviter de retrouver des métaux toxiques dans l'eau consommée ?**

- Rechercher et supprimer le plomb (interdit depuis 1995) dans le réseau d'eau de l'habitation, tuyauteries et branchements suspects dans les parties communes de l'immeuble et les logements.
- Eviter d'utiliser l'eau de premier tirage ou de premier jet (à l'ouverture du robinet) pour la boisson et la préparation des aliments et laisser couler l'eau du robinet, en particulier le matin ou après une absence prolongée, pour supprimer tout ou partie des risques liés à la stagnation de l'eau durant la nuit ou la journée.
- En cas de changement des branchements, canalisations et tuyauteries intérieures, s'assurer de l'homogénéité des matériaux du nouveau réseau : en effet, l'assemblage de différents types de canalisations (acier, cuivre, etc.) est susceptible de provoquer des réactions de nature à accélérer la dissolution des métaux.
- Privilégier, en cas d'eau agressive, les conduites en matériaux non métalliques disposant d'une attestation de conformité sanitaire (ACS).
- Ne jamais consommer l'eau chaude au robinet, même pour les boissons chaudes et la cuisine : cette eau contiendra plus de métaux en excès et certaines bactéries qui prolifèrent aux températures élevées.
- Ne pas installer d'adoucisseur lorsque la dureté de l'eau est inférieure à 10°f.

## **REINSTALLATION DE LA STATUE DE LA VIERGE DANS LA GROTTTE DE LOURDES**

Le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 9h30, les ouvriers communaux, aidés par le patron du restaurant « La Tête des Faux » et un client, ont remis en place la statue de la vierge dans le square de la grotte de Lourdes. La statue a retrouvé des couleurs sous la main experte de Michel Henry.

Vu son grand poids, elle a donné du fil à retordre aux ouvriers lors de sa mise en place.

Depuis, elle a été rejointe par Ste Bernadette et la petite place à fière allure avec ses deux bancs, son parterre de fleurs, son sol clair et ses grilles existantes refaites à neuf.



**RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU - IMPORTANT**

A partir de 2015, il n'y aura plus de relevé en décembre, mais les abonnés devront obligatoirement fournir le document de relevé avant le 5 décembre, en indiquant (nom, prénom, adresse du compteur et relevé du compteur (index)) selon le modèle ci-dessous.

Ce document devra être transmis, soit par mail à : **mairie-du-bonhomme@orange.fr** ou déposer à la mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

Il en sera de même au mois de mai si les abonnés sont absents lors du passage de l'agent communal.

NOTA : Si aucune information ne nous est communiquée, une estimation de consommation sera alors réalisée par les services de la mairie. Aucunes réclamations ne seront tolérées

MAIRIE DU BONHOMME

***RELEVÉ DU COMPTEUR D'EAU***

***MERCI DE DEPOSER LE DOCUMENT DANS LA BOÎTE AUX  
LETTRES DE LA MAIRIE***

*Sous huitaine*

**COMPTEUR A CHIFFRE**

Indiquez dans les cases ci-dessous les chiffres visibles de votre compteur.

*Ne pas s'occuper des cases rouges sur le côté droit*

--	--	--	--	--

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Commune :            68650            LE BONHOMME

## RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 21 JANVIER 2016 AU 20 FEVRIER 2016



Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

**Vous pourrez répondre par internet ou en utilisant des questionnaires papier.**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il **détermine la population officielle de chaque commune**. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

**Au niveau local**, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transport** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

**C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.**

**Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.**

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.**

Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au **secret professionnel**. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier.

**Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**



**Vos réponses resteront confidentielles.** Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr).

Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation !

### **PERMANENCE MAIRIE**

La prochaine permanence à la Mairie pour les personnes en recherche d'emploi ou tout autre aide à la personne se tiendra le

**Samedi 12 décembre 2015 de 10H à 11H30.**  
(Corinne, Béatrice, Marcelle et Florent vous accueilleront)

### **INFORMATIONS ASSOCIATIVES**

#### **SOUVENIR FRANCAIS**

Très sensible aux preuves de solidarité et aux témoignages d'intérêt qui ont été apportés à l'action du Souvenir Français, le Président tient à exprimer sa profonde gratitude aux donateurs et membres de la section du Souvenir Français de Lapoutroie-Hachimette, Le Bonhomme et Fréland, aux membres de l'UNC/AFN, qui ont contribué au succès de la collecte.

Les personnes qui le désirent peuvent encore faire des dons auprès de notre Secrétaire, Mme Christiane TORANELLI ou notre Trésorière, Mme Véronique BARET de Hachimette. La mission du Souvenir Français est non seulement la quête mais aussi l'entretien des tombes des Soldats Morts pour la France. Il entretient également les monuments érigés en leur mémoire.

D'autre part, sa mission la plus importante, est de transmettre le flambeau aux générations successives surtout aux « jeunes », un sentiment de devoir, l'esprit de sacrifice et l'amour de la patrie. C'est dans ce sens que des bénévoles se dévouent et demandent une modeste contribution aux habitants des communes concernées. Ils ont été entendus, afin que nul n'oublie le sacrifice des Soldats Morts pour notre liberté. En vous réitérant mes remerciements pour cette collecte de l'année 2015.

Jean-Louis MUHR – Président du Souvenir Français Comité de Lapoutroie.

#### **QUETE POUR LE CHAUFFAGE DE L'EGLISE**

Madame Gaby MASSON, présidente du Conseil de Fabrique et tous les membres de l'association remercient les généreux donateurs.

La quête de l'année 2012-2013 a rapporté 745€. 19 personnes ont versé un don.

Les dépenses de chauffage et d'électricité de l'église ainsi que les charges et l'électricité du presbytère sont de 3 140.68€ et les frais d'assurance coûtent 290€.

Cette année, l'association lance à nouveau un appel et sollicite vos dons.

Elle vous remercie par avance.

Si vous souhaitez verser un don, vous pourrez le déposer chez Mme Gaby MASSON au 2 rue des Pierres Blanches ou M. Fabien LAURENT au 99 champ du Maire 68650 LE BONHOMME avec le talon réponse suivant :

-----  
Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....

Verse la somme de .....€

Par chèque  ou numéraire

Signature  
-----

Nota : le versement d'un don donne droit à un abattement fiscal

### **STAGE EN AUTRICHE DU SKI CLUB PENDANT LES VACANCES DE LA TOUSSAINT.**



" 31 skieurs de toutes catégories et de tous niveaux se sont retrouvés pour un stage de ski sur glacier à Pitztal pour ces vacances de la Toussaint. Si pour certains skieurs assidus c'était la suite d'une préparation estivale pour une nouvelle saison, d'autres découvraient le glacier pour la première fois.

De la troisième étoile jusqu'au niveau international FIS, les skieurs du Ski Club Bonhomme se sont perfectionnés avec les 5 entraîneurs du Club Bonhomme et de L'ESF du Lac Blanc.

Au programme de cette semaine ensoleillée ski foncier, technique et tracés de slalom géant et spécial. Travail vidéo et chronométrages pour entrer de plein pied dans cette nouvelle saison 2015-2016.

1er club alsacien de la saison passée, les jeunes skieurs de la vallée feront-ils aussi bien cette année?

Le renfort viendra peut-être des Mercredi des neiges pour découvrir les joies du ski en groupe et la découverte du ski alpin de compétition dès 7 ans.

Après ces 5 jours de ski, place à l'entraînement physique en salle jusqu'à l'arrivée de la neige. A Noël, 2 stages seront proposés aux skieurs: à Avoriaz et un autre à la Station du Lac Blanc.

Léonie 8 ans, la plus jeune des skieuses présentes est déjà prête pour la suite....que l'hiver commence ! "

### **VOYAGE EN BRETAGNE**

A l'occasion de **BREST 2016**, grande Fête Maritime Internationale, le comité de jumelage Le BONHOMME – KERNILIS organisera un voyage en Bretagne du jeudi 14 juillet au dimanche 17 juillet 2016.

Au programme :

1 journée et soirée consacrée à Brest 2016

1 journée de découvertes locales

Logement dans les familles ou en gîte.

Le voyage est prévu en avion suivant les disponibilités restantes.

Les repas seront en principe pris en commun le midi.

Le prix du voyage sera d'environ 300 euros. Le prix comprend le voyage, le bateau et les visites, l'entrée à Brest 2016 mais ne comprend pas les repas et boissons.

Attention : en fonction des disponibilités restantes dans les diverses compagnies aériennes, il est possible que les dates soient décalées d'une journée.

-----  
Talon Réponse à retourner avant le 06 décembre 2015

à : Mr Paul THINES, 2 rue des Roches, 68650 LE BONHOMME :

Mr / Mme ..... est intéressé par le voyage en Bretagne.

Nombre total de personnes : \_\_\_\_\_

Dont : senior (60 ans)          Adultes          Jeunes (12 à 25 ans)          Enfants (4 à 11 ans)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Je souhaite participer au voyage en groupe

Oui / Non

Je serai déjà en vacances sur place mais souhaite participer aux manifestations communes

Oui / Non

Je suis déjà logé

Oui / Non

Nom du logeur : \_\_\_\_\_

Remarque :

\_\_\_\_\_  
Signature :

**PAROISSE ST NICOLAS DU BONHOMME**

**INVITATION**



Afin de fêter notre patron Saint Nicolas, le Conseil de Fabrique organise un repas à la salle des fêtes

**LE DIMANCHE 6 DECEMBRE 2015**

Vous êtes cordialement invités à participer à :

10h30 : Messe à l'Eglise du BONHOMME

11h30 : Apéritif offert par le Conseil de Fabrique à tous les paroissiens

12h30 : Repas

**Menu :**

**CHOUCROUTE,**

**FROMAGE,**

**DESSERT,**

**¼ DE VIN OU UNE BIÈRE PAR PERSONNE**

Afin de faciliter le bon déroulement de cette fête, nous vous serions reconnaissants de remplir le talon ci-joint et de le remettre avec le règlement **avant le 02/12/2015**

**CHEZ MICHEL HENRY - TEL : 03.89.47.21.08.**

**OU CHEZ GABY MASSON - TEL : 03.89.47.52.06.**

Le prix du repas tout compris est de 20€ par adulte et 10€ pour les enfants de moins de 12 ans.

Nous espérons avoir le plaisir de se retrouver tous ensemble pour ce repas.

Merci d'avance pour votre présence.

Une vente aura lieu pour l'association « MARIE AMOUR ».

.....  
Madame, Monsieur.....

Nombre : ..... Repas adulte à 20€ soit : ..... Euros

Nombre : ..... Repas enfant à 10€ soit : ..... Euros

## INFORMATIONS DIVERSES

### NOËL ET LA PROTECTION DU CLIMAT

Quelques trucs faciles pour essayer, pendant la période de Noël, d'avoir une démarche qui préserve le climat



Orner votre arbre de décorations faites à la main, de guirlandes de canneberges fraîches et de maïs soufflé. Choix biodégradable !

Achetez des



LED utilisent de 90 à 95 % moins d'énergie;



Arbre en pot à replanter

*Utilisez des sacs cadeaux de tissu plutôt que du papier, ou alors des sacs en papier craft que vous illustrerez. Vous pouvez créer de magnifiques sacs personnalisés qui seront grandement appréciés et qui sont réutilisables*

### VENTE CAGES A LAPINS

Vends quatre cages à lapins en bétons. 50 €  
Contact : Frédéric PERRIN tel : 0389 47 54 96

## VENTE OUVRAGE

Monsieur Gilbert MICHEL propose à la vente son nouvel ouvrage :

*Le Welche tel qu'en lui-même* qui retrace les particularités et l'ancienneté de notre patois, quels enseignements tirer de la toponymie et des archives quant à l'ancienneté du peuplement du pays Welche et de la formation de notre patois, qu'en est-il des apports des immigrants lorrains par rapport à la langue, l'homme dévoilés par les histoires, les blagues, les scènes de vie, les traditions, la culture et le patois aujourd'hui.

**Prix : 42€**

Gilbert MICHEL 30 rue de la Fecht 68230 WALBACH



## IMPOTS LOCAUX

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014 le seront également en 2015 et 2016.

Si vous avez déjà payé : vous serez automatiquement remboursés.

Si vous n'avez pas encore payés : merci de ne pas tenir compte des avis reçus.

## ANIMATIONS ETE 2016 : C'EST LE MOMENT DE PENSER AUX PRE-INSCRIPTIONS

Le Service Jeunesse de la Vallée de Kaysersberg propose chaque été un large programme de d'animations sportives, culturelles et ludiques à destination des jeunes de 6 à 17 ans.

L'inscription aux Animations Été se déroule en 2 étapes :

- **Pré-inscriptions** pour établir un ordre de passage aux inscriptions tenant compte des revenus et de la composition de la famille  
*Avant le 31 mars 2016*
- **Inscriptions**  
*A partir de début juin 2016 pour les familles pré-inscrites*  
*A partir de mi-juin pour les familles ne s'étant pas pré-inscrites*



Le formulaire de pré-inscription est disponible sur le site internet du Service Jeunesse :  
**[www.enfance-jeunesse-ccvk.fr](http://www.enfance-jeunesse-ccvk.fr)**  
ou sur demande auprès de :

Association Les Enfants de la Vallée - 31 rue du Geisbourg 68240 KAYSERSBERG  
Tél : 03 89 78 11 41

# DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DANS LE HAUT-RHIN

Pour franchir le pas,  
contacter :

L+ NATHIS YVES

06 73 48 8154

Après 18h

## Pourquoi pas vous?

### LES CONDITIONS

- être âgé de 16 à 50 ans
- être motivé et prêt à rendre service
- satisfaire à des tests médicaux et physiques
- jouir de ses droits civiques

### NOUS VOUS ASSURONS

- une formation adaptée
- la possibilité d'intervenir, en fonction de vos capacités, contre l'incendie ou dans le secours d'urgence aux personnes, toujours en équipe
- une protection sociale

En France, quelques 192 300 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier, de leur vie familiale ou de leurs études. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots.



**SDIS 68** [www.pompiers68.fr](http://www.pompiers68.fr)  
7 avenue Joseph Rey  
68027 COLMAR CEDEX  
Tél. 03 89 30 18 00  
volontariat@sdis68.fr



**CORPORATION DES MAITRES RAMONEURS AGREES**

**BRUMPT POZZAN SARL**

356A avenue d'Altkirch 68350 BRUNSTATT

Tél : 03.89.53.50.41

**CHOUFFERT Pascal**

10 rue de Walbach 68230 WIHR-AU-VAL

Tél : 03.89.71.06.21

**GOERG C. & FILS SARL**

27, rue du Nord 68280 ANDOLSHEIM

Tél : 03.89.71.40.62

**GOERG Eddy SARL**

2A rue de la Scierie 68240 KAYSERSBERG

Tél : 03.89.78.13.28

**HUG Philippe**

18 rue de Provence 68840 PULVERSHEIM

Tél : 03.89.48.83.59

**LEIMACHER A. EURL**

12 place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR

Tél : 09.66.42.92.31

**MULLER-FEDERLEN SARL**

88a rue du Moulin 68610 LINTHAL

Tél : 03.89.74.88.05

**MUSCH R+D SAS**

24, rue de la Libération 68200 MULHOUSE

Tél : 03.89.52.30.91

**NEEF FREDERIC**

8 rue Basse 68170 RIXHEIM

Tél : 03.89.44.25.42

**RAMONAGE DE L'EST SARL**

4, rue des Trois Epis 68124 WINTZENHEIM

Tél : 03.89.80.81.60

**RAMONAGE LES 3 LYS SARL**

11 rue de Ferrette 68220 FOLGENSBOURG

Tél : 03.89.68.69.44

**RAMONAGE PONZE BELKLE SARL**

4 rue de la Liberté 68300 SAINT LOUIS

Tél : 03.89.40.26.80

**WILLIG CLAUDE & FILS SARL**

26 avenue Roger Salengro 68100 MULHOUSE

Tél : 03.89.44.47.10

**FEMME DE MENAGE**

Cherche femme de ménage pour quelques heures les dimanches.

Téléphone : 03 89 47 57 50

Michèle BURGARD

## **BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT RHIN**

La commune organise, comme chaque année, la collecte pour la banque alimentaire qui fait appel à votre soutien et à une solidarité entre haut-rhinois.

La collecte annuelle de produits alimentaires destinés à des familles de notre département dans le besoin, aura lieu **du lundi 23 au vendredi 27 novembre 2015**.

Vous pouvez déposer les aliments souhaités tels que : conserves de légumes, conserves de poisson, conserves de fruits, huile, sucre, café, petits déjeuners, produits bébé ou produits d'hygiène à la mairie **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et le lundi de 14 à 18 h**.

Merci d'avance pour votre générosité!

## **CAISSETTES DE VEAUX ET DE GENISSES**

L'EARL du Faurupt vous propose ses caissettes de veaux et de génisses.

*L'EARL du Faurupt situé sur les hauteurs du bonhomme (900m) pratique l'élevage en agriculture biologique depuis 1998. Aujourd'hui il propose à la vente des caissettes de veaux rosés et de génisses.*

Les caissettes sont composées de 10 à 12 kg de viandes. Elles contiennent un panel de différents morceaux à saisir et à mijoter. La viande est découpée, tranchée et conditionnée sous vide. Une étiquette sur chaque sachet mentionne le type de morceau.

Les veaux rosés sont élevés au lait entier, au foin et aux céréales pendant 6 à 8 mois. Ce mode d'élevage donne une viande tendre et gouteuse ne réduisant pas à la cuisson. Les génisses sont élevées au foin et à l'herbe des pâturages, se situant autour de la ferme, pendant 2 à 4 ans pour aboutir à une viande persillée de qualité.

Le prix des caissettes de veaux est de 15.75euros. Les caissettes de génisse sont à 12euros. Les animaux sont abattus quand le nombre de commandes couvre le nombre de caissettes obtenu par animal.

Pour tous renseignements complémentaires ou réservation, veuillez contacter l'EARL au

03.89.47.57.02

EARL DU FAURUPT

156A FAURUPT

68650 LE BONHOMME

## **OFFRES D'EMPLOIS LE VALLON S.A.S.**

Recherche :

- 2 CUISINIER(E)S DIPLOME DU C.A.P. + 2 ANS D'EXPERIENCES
- 2 COMMIS DE CUISINE

PERMIS B OBLIGATOIRE

Répondre aux annonces par mail ou courrier, C.V. + LETTRE DE MOTIVATION.

Meister Franck

LE VALLON S.A.S. - Auberge du vallon - 68650 LE BONHOMME

tel : 0673428791

mail : [levallon@lac-blanc.com](mailto:levallon@lac-blanc.com)

## **ASSOCIATION PAS A PAS , VALLEE DE LA WEISS EN TRANSITION**

Créée en février 2015, l'association *Pas à Pas, vallée de la Weiss en Transition* s'inscrit dans le mouvement international de la Transition qui vise à réduire notre dépendance aux énergies fossiles et à initier de nouveaux comportements face au dérèglement climatique.

### **NOUS AVONS LE SOUHAIT :**

**D'inviter les citoyens** à anticiper les conséquences du pic pétrolier et des changements climatiques.

**De contribuer à la construction d'un modèle sociétal pérenne** pour les générations futures en promouvant la transmission des savoirs et savoir-faire, et en replaçant la nature et l'être humain au cœur des préoccupations.

**D'initier, développer, accompagner des projets concrets d'initiative citoyenne** permettant de favoriser la transition de notre territoire vers une plus grande autosuffisance alimentaire et énergétique.

### **CE QUI NOUS TIENT A COEUR :**

- Réduire notre dépendance aux énergies fossiles et nucléaire ;
- Relocaliser l'économie ;
- Partager les savoir-faire et les connaissances ;
- Encourager les liens entre les habitants de la vallée ;
- Favoriser des formes d'expression participative.

**NOS VALEURS :** La **solidarité**, l'**entraide**, l'**échange**, la **fraternité**, le **respect**, la **bienveillance**, la **bienveillance**, la **coopération** et le **partage**.

**DES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES** peuvent se constituer à tout moment et sont ouverts à tous. Voici les groupes déjà actifs : *Créer du lien / festif ; Jardins et vergers ; Mobilité ; Communication.*

Notre association est ouverte à tous les habitants de la vallée de la Weiss, qui par leurs connaissances et leurs expériences peuvent enrichir débats et propositions.

**PROJETS EN COURS ET A VENIR :** *Transistop ; Troc ton Truc ; Conférences – débats ; des rencontres conviviales sur un thème ; Jardin de la bibliothèque d'Orbey ; Portraits de jardiniers ; Mise en place d'une grainothèque...*

**Vous souhaitez en savoir plus ? Adhérer à notre association ? Recevoir notre actualité ?**

*Pas à Pas, vallée de la Weiss en Transition* - 176, le Linge, 68370 ORBEY - [pas-a-pas-transition@laposte.net](mailto:pas-a-pas-transition@laposte.net) - <http://www.transition-pasapas.org/>

---

Directeur de la publication : Jean-François Bottinelli Maire -- Responsable de la rédaction : Corinne Schlupp adjointe, secrétaire Stéphanie pour la mise en forme, impression,

Mairie du Bonhomme – 61 rue du 3<sup>ème</sup> Spahis algériens – 68650 Le Bonhomme  
Tél : 03.89.47.51.03 --- Fax : 03.89.47.53.25 --- mail : [mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr](mailto:mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr)